



Publié sur *Rocquencourt* (<http://www.mairie-rocquencourt.fr>)

[Accueil](#) > Présentation du conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt

---

Depuis le 1er janvier 2019, le conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt est composé de 56 membres élus, dont le maire et ses adjoints.

Sous la présidence du maire, il se réunit au moins une fois par trimestre ou plus si besoin est.

Ces séances ont lieu à l'Hôtel de ville et sont publiques. Elles sont annoncées par voie d'affichage et sur le site internet.

Le Conseil municipal est l'organe de décision. Les votes du Conseil sont exprimés sous forme de délibérations : c'est le législatif.

### **Le Bureau municipal**

C'est la réunion mensuelle du maire, de ses adjoints et de ses conseillers municipaux délégués.

Il examine les propositions des commissions, oriente leur travail, détermine l'ordre du jour du Conseil municipal.

D'une façon plus large, il assure le fonctionnement courant des affaires de la commune : c'est l'exécutif.

### **Les réunions des Commissions**

Ce sont des réunions qui préparent aux conseils municipaux.

### **Repères :**

A partir du 01 janvier 2019

[Le conseil Municipal du Chesnay-Rocquencourt](#)

---

**Source URL:** <http://www.mairie-rocquencourt.fr/article/presentation-du-conseil-municipal-du-chesnay-rocquencourt>